

mis en ligne le 11 septembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13062 DU 11 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Echafaudage-Travaux.

8 place de la nourriguel.

Du vendredi 08 septembre

Au

Vendredi 10 novembre 2023.

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite Mr Philippe LE PABIC-8 place de la nourriguel-56260 LARMOR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique il importe de modifier le stationnement et l'accès au trottoir afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du vendredi 8 septembre à 8h00 jusqu'au vendredi 10 novembre 2023 à 18h00, il importe d'interdire l'accès au trottoir à hauteur du n° 8 place de la nourriguel pour y installer un échafaudage.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date, par la police municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON



Patricia JAFFRE
1^{ère} adjointe
affaires générales, sécurité